COMMUNE de STOTZHEIM

Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN Canton de BARR

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 24 avril 2017

à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents:

Les Adjoint(e)s : Céline MASTRONARDI, André METZ et Michèle FETZER.

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Norbert RIESTER, Philippe SCHMITT, Benoît SPITZ.

Absents excusés: Joseph EHRHART et Valérie HIRTZ.

Procurations: Anne DIETRICH à Michèle FETZER

Valérie HIRTZ à Carine GOERINGER

COMMUNICATIONS

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

Nº 1

CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL CONTRACTUEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la demande de mutation au 1^{er} mai 2017 reçue de l'assistante de la secrétaire de mairie,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer son poste,
- Vu les candidatures reçues,
- Vu le compte rendu des entretiens,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de créer un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet, en qualité de contractuel, à compter du 1^{er} mai 2017.

Les attributions consisteront à accueillir le public et assister la secrétaire de mairie dans les tâches administratives quotidiennes.

La durée hebdomadaire est fixée à 11/35°.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 347, indice majoré 325, par référence à la grille de rémunération d'adjoint administratif territorial, échelon 1.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3,1 ° de la loi du 26 janvier 1984 pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

La durée du contrat est de 6 mois à compter du 1^{er} mai 2017, renouvelable une fois.

- DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2017, chapitre 012.
- DÉCIDE de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, 11/35^e, occupé par l'ancienne assistante à compter du 1^{er} mai 2017.
- CHARGE le Maire de procéder aux formalités nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE : CHOIX DU PRESTATAIRE

- Vu la délibération du 27 mars 2017 par laquelle le Conseil municipal décide de remplacer les postes défectueux du parc informatique des classes de CP, CE1 et CE2 selon le cahier des charges présenté et autorise le Maire à organiser la consultation nécessaire pour le renouvellement du parc informatique,
- Vu les offres reçues,
- Entendu les membres du Conseil qui propose de demander des variantes des offres reçues,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision pour cet achat, compte-tenu des délais,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- CHARGE le Maire et les Adjoints à demander les variantes des offres reçues,
- AUTORISE le Maire et les Adjoints à retenir l'entreprise qui proposera la meilleure offre,
- AUTORISE le Maire à signer le devis retenu pour accord.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 3

DIVERS ET COMMUNICATION

Divers:

3.1 Informations sur les DIA

M. le Maire informe les membres du Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner transmise à la Communauté des Communes du Pays de Barr :

- DIA reçue par Me POLIFKE, notaire à BARR demande à la Commune si elle souhaite mettre en œuvre son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, un appartement, parking couvert et jardin, parcelles cadastrées section 4 n° 116 et 117 de 4,73 ares, sis 26 rue de Benfeld, appartenant à M. et Mme INAN.
- DIA reçue par Me WALTER, notaire à EPFIG demande à la Commune si elle souhaite mettre en œuvre son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, un garage de 14 m², parcelle cadastrée section 7 n° 89 de 41,29 ares, sis 9 Impasse Jardins, appartenant à SCI CÔTÉ JARDIN.
- DIA reçue par Me WALTER, notaire à EPFIG demande à la Commune si elle souhaite mettre en œuvre son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, un garage de 15 m², parcelle cadastrée section 7 n° 89 de 41,29 ares, sis 9 Impasse Jardins, appartenant à SCI CÔTÉ JARDIN.
- DIA reçue par Me WALTER, notaire à EPFIG demande à la Commune si elle souhaite mettre en œuvre son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, un parking plein air de 13 m², parcelle cadastrée section 7 n° 89 de 41,29 ares, sis 9 Impasse Jardins, appartenant à SCI CÔTÉ JARDIN.
- DIA reçue par Me WALTER, notaire à EPFIG demande à la Commune si elle souhaite mettre en œuvre son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un immeuble non bâti, cadastré section 7 n° 91 de 8,45 ares, sis Bas-Village, appartenant à Mme OBRECHT Vve KOENIG Germaine.

3.2. Comptes rendus des Commissions Communales

Réunion fibre optique: les membres se sont réunis le 10 avril 2017 à 19 h 00 avec la société ROSACE concernant le déploiement de la fibre optique dans le village. Il conviendra de contacter l'assurance Groupama pour la mise à disposition de l'ancien hangar des pompiers inoccupé au Bas-Village. Un état des lieux devra être effectué avant et après les travaux.

3.3. Demande du Cercle Saint Nicolas

M. le Maire donne lecture au Conseil du courrier reçu de M. Étienne WURRY, Président du Cercle Saint Nicolas, qui demande l'autorisation

- d'utiliser le terrain communal du lieudit "Waeldele" pour la Fête de la Moisson du 23 juillet 2017 et d'occuper le terrain pour l'organisation de la manifestation du 21 au 24 juillet 2017 inclus,
- · d'emprunter l'ancien tracteur ALLGAIER appartenant à la Commune pour cette journée-là.

Le Conseil municipal donne son accord. M. le Maire est chargé de prendre l'arrêté municipal nécessaire et de demander les assurances pour le tracteur ALLGAIER.

3.4 Demande de subvention

La Commune a réceptionné une demande de subvention de l'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSP). Le Conseil a décidé de rester sur sa position antérieure en ne donnant pas suite à cette requête.

3.5 AFUA WOELFLI: virement de crédits

M. le Maire informe les membres du Conseil du virement de crédits effectués pour le paiement de l'excédent du Budget de l'AFUA Woelfli, conformément à la délibération du 7 décembre 2015 :

Dépenses de fonctionnement :

Article 022 – Dépenses imprévues : - 5 500,28 €

Article 6718 – Autres charges exceptionnelles sur op. gestion : + 5 500,28 €

3.6 Permanences électorales

Les permanences pour le second tour des élections présidentielles du 7 mai 2017 ainsi que les permanences pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017 ont été organisées.

3.7 Plan Local d'Urbanisme

M. le Maire demande aux membres du Conseil de prendre connaissance du Plan Local d'Urbanisme actuellement en vigueur sur la Commune et de réfléchir à d'éventuelles propositions de modification en vue de la prochaine réunion avec la Communauté des Communes du Pays de Barr pour le PLU-I.

- M. le Maire informe des 95 ans de Mme Joséphine UTZ. Un arrangement floral lui sera offert par le Maire et les Adjoints qui se rendront chez elle le 6 mai prochain.
- Mme Carine GOERINGER, membre du Conseil, présente aux membres deux propositions de menus du restaurant Belle Vue à Zellwiller pour la fête de Noël 2017. La proposition sera étudiée lors de la prochaine Commission Vie Locale.
- M. Philippe SCHMITT, membre du Conseil, informe le Maire d'une marche organisée par l'Étoile Sportive de Stotzheim le 4 juin qui passera par les Communes de St Pierre, Eichhoffen et Stotzheim. Cette marche prévoit de traverser la route Départementale reliant St Pierre à Epfig. M. le Maire informe que la demande doit être effectuée au Conseil Départemental pour la route départementale, ainsi qu'à la Sous-Préfecture pour l'autorisation de la manifestation qui concerne plusieurs communes.
- Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, informe le Conseil que la Commune offrira à nouveau deux géraniums aux habitants et précise que la mise en place du **fleurissement** par la Commune et l'Association des Fleurs aura lieu à compter du 10 mai.
- Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le lundi 29 mai 2017 à 20 h 00.

La séance est levée à 21 h 30

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le 10 mai 2017 Extrait certifié conforme, Le Maire.